

Débat Public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012

# Cahier d'acteur

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

## Chambre d'Agriculture du Calvados



### CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS

La Chambre d'Agriculture du Calvados, établissement public, joue un rôle actif dans la définition des orientations de l'agriculture et du monde rural, en coordination avec la profession agricole et les partenaires économiques. Elle est, auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, l'organe représentatif et consultatif des intérêts agricoles.

#### Elle est investie d'une double mission :

- elle est le représentant de la profession agricole,
- elle intervient auprès des agriculteurs et des collectivités locales.

#### Des moyens mobilisés :

- 75 salariés, dont plus de 40 ingénieurs et techniciens répartis en services opérationnels, dont le Pôle Territoires et son volet Aménagement Développement Local. Des études prospectives pour mesurer l'impact des projets sur l'équilibre de l'espace agricole utile et la négociation de protocoles (sondages, prise de possessions anticipées, préjudices...) sont, dans ce cadre, conduites par la Chambre d'Agriculture.
- Un budget 2011 de 6,5 millions d'€.

La Chambre d'Agriculture du Calvados est présidée par M. Michel LEGRAND.

#### COORDONNÉES

6, promenade Madame de Sévigné  
14 050 Caen CEDEX  
Tél. : 02 31 70 25 25  
Site : [www.webagri14.com](http://www.webagri14.com)



### La Ligne Nouvelle Paris Normandie : un projet stratégique pour le développement des territoires calvadosien et normand

#### L'agriculture, un partenaire privilégié pour un véritable projet d'aménagement

Le débat public ne doit pas se limiter à un débat sur les tracés de la ligne, mais esquisser un véritable projet pour le Calvados et la Normandie, projet qui prend en compte l'agriculture en tant qu'activité économique à part entière.

La Chambre d'Agriculture du Calvados, représentante de la profession, se veut partenaire du projet LNPN. Elle perçoit ce projet comme une réelle opportunité pour les hommes, l'économie et les territoires. La Chambre d'Agriculture sera néanmoins attentive à :

- limiter la consommation de terres agricoles,
- ne pas remettre en cause la viabilité économique des exploitations agricoles,
- ne pas considérer les terres agricoles comme des espaces de compensation d'emprise environnementale.

Dans le département du Calvados, chaque année, se sont entre 800 et 1000 ha de terres agricoles qui disparaissent pour permettre la mise en place d'infrastructures de circulation, de zones d'habitations ou d'activités, notamment à vocation commerciale. De plus en plus encadré par le législateur, ce rythme accéléré d'artificialisation des terres doit s'atténuer dans les prochaines années, dans l'objectif de conserver au territoire national une réelle vocation agricole.

Dans ce contexte, le projet de la Ligne Nouvelle Paris Normandie se doit d'être exemplaire en matière de gestion du foncier en faisant sien les principes suivants :

- économie
- anticipation
- concertation



## La LNPN : un enjeu majeur pour développer les filières agricoles, le tourisme vert et l'attractivité du territoire

### Considérant que :

- l'espace agricole du Calvados contribue de façon significative à l'économie départementale, en premier lieu de par son occupation du territoire
- la production agricole est génératrice d'emplois (10 300 emplois directs, 11 000 emplois induits en agro-alimentaire),
- le secteur agro-alimentaire est le deuxième employeur industriel du Calvados après l'automobile,
- l'activité agricole génère une activité logistique en matière de transports ferroviaires et portuaires,

**Le projet de LNPN ne peut que favoriser le développement de l'économie du département, et donc, parmi les filières concernées, de l'agriculture ; mais ce projet doit être respectueux de l'activité agricole en tant qu'acteur économique et prendre en considération les orientations de la profession agricole, à savoir conjuguer aménagement et préservation de l'espace agricole.**

Ceci impose une gestion économe et anticipatoire dans l'utilisation des terres agricoles et la prise en compte de l'impact des aménagements envisagés sur les exploitations agricoles existantes et ce, de façon durable.

En effet, l'impact sur le Pays d'Auge du Calvados, avec, quel que soit le scénario envisagé, la mise en œuvre de nouvelles emprises dans des secteurs mêlant productions animales, végétales et agritourisme, sera, quoi qu'il en soit, fort. Non seulement, la nouvelle ligne consommera directement de l'espace agricole, mais les infrastructures qui y seront associées, et celles qui se développeront dans les années qui suivront, apporteront elles aussi leur contribution et leur emprise sur l'espace agricole de ce territoire (développement de zones d'activités ou logistiques en lien avec le programme Fret associé au projet LNPN, création de nouvelles zones d'habitats concomitantes, ...).

La Chambre d'Agriculture du Calvados souhaite que les collectivités locales (communes, communautés de communes et Pays notamment), en lien avec les organisations en charge de la gestion du foncier, anticipent dans leurs documents de gestion de leurs territoires (PLU et SCOT), les effets de ce projet majeur.

C'est dans ce contexte que le projet de LNPN devra permettre de soutenir, préserver et développer une agriculture durable en :

- consolidant la compétitivité des exploitations et des filières agricoles,
- permettant la valorisation de la production locale et l'excellence agro-alimentaire, notamment à travers les AOC/AOP et signes de qualité,
- développant l'exportation des produits agricoles via les transports ferroviaires et maritimes,
- maintenant la diversité de l'agriculture calvadosienne,
- favorisant le tourisme vert, la valorisation du patrimoine et des sites naturels.

### L'AGRICULTURE DU CALVADOS EN QUELQUES CHIFFRES :

- Un espace majeur dédié à l'agriculture
- La surface agricole utile (SAU) représente 69 % de la superficie du département (RGA 2010)
- Mais une baisse de 3 % de la SAU en 10 ans au profit de l'artificialisation des terres
- **Une forte spécialisation laitière** : 3 800 exploitations professionnelles environ, dont un peu moins de 2 000 en production laitière
- Une SAU moyenne/exploitation de 86 ha
- Un chiffre d'affaires agricole départemental impacté à 60 % par les productions animales bovines
- **Une terre d'élevage d'excellence pour la filière équine** avec plus de 2 600 élevages
- Des productions végétales diversifiées :
  - céréales et oléagineux 133 000 ha
  - cultures industrielles 12 000 ha
  - cultures non alimentaires 2 500 ha
  - pommes à cidre 1 500 ha
  - pommes de terre 1 300 ha
  - prairies et cultures fourragères 284 450 ha
- **Une production agricole riche de signes de qualité**, avec 5 AOC/AOP laitières et 4 AOC/AOP cidricoles
- **Des produits de la mer à forte notoriété** : coquille Saint-Jacques, ostréiculture,...
- **Une activité liée au tourisme vert significative** avec plus de 1 350 structures d'accueil
- Une présence des industries agro alimentaires marquées, dans le domaine de la transformation, de l'agrofourmiture et de la commercialisation

***Le Calvados, une agriculture pluridisciplinaire riche en savoir-faire.***





## Les exigences de la CA14 liées au projet LNPN

La Chambre d'Agriculture du Calvados investit dans le développement de l'agriculture, activité socle de l'agro-alimentaire. Elle intègre le projet du Grand Paris comme un grand projet de territoire qui doit être un accélérateur de développement pour les générations à venir. La Chambre d'Agriculture demande un traitement global du projet à l'échelle normande, incluant simultanément Basse et Haute-Normandie. Le projet Ligne Nouvelle Paris Normandie va bien dans cette orientation.

### Les priorités portent sur 4 axes :

#### 1. Le foncier

L'espace agricole est aujourd'hui la réserve de tout programme de développement : toute nouvelle infrastructure à destination d'activités économiques, de loisirs ou d'habitats ou ayant vocation à rapprocher les hommes (routes, autoroutes, aéroports, et bien sûr le ferroviaire) viendra consommer un peu plus cet espace, qui n'est plus extensible. Autre effet induit impactant fortement le domaine agricole : la hausse du prix des terres pressenties pour changer de destination remet en question la pérennité des exploitations concernées.

Au-delà de l'effet direct cité plus haut, un projet tel que la Ligne Nouvelle Paris Normandie peut donc avoir pour conséquence de provoquer une « sur-consommation » de l'espace agricole. En conséquence, la Chambre d'Agriculture du Calvados est particulièrement attachée aux points suivants :

##### Optimisation des prélèvements fonciers :

- Minimiser et préserver au maximum le foncier agricole productif,
- Privilégier la consommation d'espace foncier à proximité d'ouvrages existants, de zones à moindre valeur ajoutée, de friches industrielles ou de secteurs dont la valeur agronomique est moindre,
- S'attacher à prendre en compte dans le tracé, le positionnement des exploitations et les accès à leurs parcelles
- Anticiper et mobiliser les outils de gestion et d'aménagement foncier existants (réserves foncières,...), et ce dès le lancement des premières études opérationnelles du projet.

#### 2. L'économie

Il est indispensable de programmer la réalisation d'études d'impact permettant une lecture analytique, à l'échelle du territoire concerné mais aussi au niveau des exploitations impactées.

A l'échelle du territoire, le « rapprochement » de Paris doit être mesuré dans toutes ces composantes pour permettre, localement, la valorisation effective de cette infrastructure nouvelle, et faire ainsi en sorte de ne pas être seulement un espace de jonction,

impacté par le projet mais sans en retirer aucun potentiel de développement. Au-delà donc de la seule Ligne Nouvelle Paris Normandie, il paraît important de se pencher dès maintenant, sur les projets collatéraux, impactant eux aussi sur le territoire (dessertes locales à partir des gares majeures, zones logistiques de fret comme Mézidon Canon, ...). Dans un territoire comme celui du Pays d'Auge du Calvados, le lien est fort entre les productions agricoles locales et les entreprises, au premier rang desquelles il faut citer les industries agro-alimentaires mais aussi toutes les entreprises dont l'activité est liée à l'agri-tourisme. La vigilance doit être importante quant à ne pas bouleverser cet équilibre, les impacts sur l'un entraînant des répercussions sur l'autre, et vice et versa.

Dans les exploitations, ces diagnostics seront les bases indispensables pour caractériser l'indemnisation de l'intégralité des préjudices subis par les agriculteurs concernés, en terme d'impacts sur leur outil de travail (bâtiments, accès au parcellaire, clôture, ...) et sur leurs pratiques quotidiennes. Il s'agira notamment de prendre en compte les nuisances liées à l'éclatement des exploitations et de réfléchir aux points de franchissement de la ligne tant par les engins que par les animaux en fonction des contraintes locales.

L'accompagnement des mutations engendrées par le passage de la Ligne Nouvelle Paris Normandie devra se faire de manière globale pour permettre aux exploitations agricoles impactées de conserver, et d'améliorer, leur viabilité.

Le pôle Territoires de la Chambre d'Agriculture et son volet Aménagement et Développement local apporte sa contribution aux grands projets départementaux.

##### Un partenariat

- fourniture d'avis dans le cadre des consultations,
- désignation de ses représentants au sein des instances départementales et plus particulièrement dans les Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF),
- participation aux CIAF.

##### Des outils

- mise en place de conventions avec le maître d'ouvrage pour l'accompagnement des projets,
- négociations de protocoles d'accord en vue de défendre les intérêts agricoles et fonciers (indemnités d'évictions, sondages, fouilles, prise de possession anticipée...),
- création et actualisation de barèmes (perte de récolte, remise en état, déficit sur récoltes suivantes, perte de jouissance),
- études personnalisées des préjudices agricoles et fonciers subis par les propriétaires et exploitants agricoles (allongements de parcours, difficultés d'exploitation, perte de point d'eau, dépréciation foncière...).

##### Les chantiers en cours et à venir dans le département du Calvados

- A88 Caen Sées : les itinéraires de substitution,
- RN 13 : déviation de Loucelles,
- la liaison A13 RD13,
- la liaison Caen Flers,
- la ligne THT 400 kv Cotentin-Maine.





### 3. L'environnement

La Chambre d'Agriculture du Calvados refuse le principe de compensation d'emprise environnementale au profit de zones classées « naturelles », au détriment de terres agricoles. Le projet devra s'attacher à avoir une même logique quant à la gestion des espaces qui se trouveront détruits, à savoir, la plus économe possible, et ce quelle que soit la nature de l'espace touché.

Par ailleurs, il ne sera donc pas admis que l'espace agricole se trouve contraint en certaines places par la mise en place de pratiques restrictives pour compenser des disparitions d'espaces naturels.

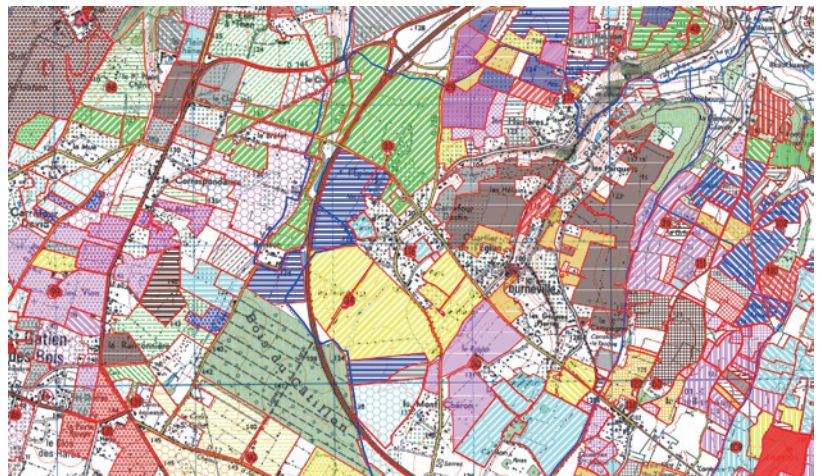
### 4. La communication

L'information est à faire au plus tôt sur le tracé retenu afin de mettre en place les outils d'aménagement foncier de façon réactive et de préparer localement les réponses aux questions soulevées par ce projet national (mise en œuvre de réserves foncières, études locales sur les projets des exploitants, ...).

Le dialogue doit se faire en continu entre maîtres d'ouvrage et profession agricole. Pour ce faire, la Chambre d'Agriculture du Calvados est l'interlocuteur privilégié : son action en la matière peut

revêtir différentes formes, mais dans un seul objectif, minimiser les impacts et permettre la construction de solutions individuelles ou collectives aux problématiques soulevées par le projet de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

A titre d'expert, la Chambre d'Agriculture du Calvados peut également intervenir techniquement en réalisant les études foncières nécessitées par le projet sur le territoire du département, et en définissant les protocoles d'indemnisations des exploitants en lien avec les préjudices constatés.



## Résumé du cahier d'acteur

La Chambre d'Agriculture du Calvados, interlocutrice légitime pour porter la position professionnelle, s'engage résolument dans le projet Ligne Nouvelle Paris Normandie. Elle y voit un enjeu majeur quant au désenclavement et au développement du territoire dans toutes ses composantes. L'agriculture constitue un pan de l'économie important du département, directement concerné par cet outil de travail qu'est le foncier. Elle joue aussi un rôle social important lié à la part du territoire qui lui est consacrée. La Chambre d'Agriculture du Calvados sera donc particulièrement attentive à ce que la viabilité économique des exploitations concernées ne soit pas remise en cause par le passage de la Ligne Nouvelle Paris Normandie ou par les aménagements collatéraux qui y sont associés.

Ses points de vigilance particuliers porteront notamment sur :

- la maîtrise de la consommation de l'espace agricole, avec la mobilisation rapide des outils d'aménagement et de gestion du foncier,

- la prise en compte intégrale des dommages subis par les exploitations agricoles,
- le refus du report des compensations environnementales sur l'agriculture,
- la globalisation du projet au-delà de la question liée au tracé et à ses emprises nouvelles.

Il convient dès lors d'intégrer la nécessité de conjuguer aménagement du territoire et activité agricole. La Chambre d'Agriculture du Calvados mobilisera ses compétences à cet effet tout au long de la procédure, de manière à ce que le projet de la Ligne Nouvelle Paris Normandie se fasse en concertation avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels se trouvent les exploitants agricoles.

**CPDP Ligne nouvelle Paris-Normandie**

57 avenue de Bretagne 76100 Rouen  
contact@debatpublic-lnpn.org

[www.debatpublic-lnpn.org](http://www.debatpublic-lnpn.org)

N° vert : 0800 870 000 (appel gratuit)